



Direction du Logement et de l'Habitat
Service d'Administration d'Immeubles

**2019 DLH 98 DDCT Propriété communale 9, rue de Vaugirard à Paris (6ème) -
Convention d'occupation du domaine public et subvention d'investissement avec
convention (100 000 €) au profit de l'Association de soutien à la Fondation des femmes**

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris porte depuis 2001 une politique en faveur des droits des femmes qui irrigue toutes les délégations, directions et politiques publiques. J'ai fait de la défense et de la promotion des droits des femmes une priorité de mon mandat. C'est pourquoi je souhaite apporter le concours de la Ville à « l'Association de soutien à la Fondation des femmes » dont le projet est de créer à Paris une cité de l'égalité et des droits des femmes.

Le tissu associatif, qui est aujourd'hui le premier acteur de la lutte contre les violences faites aux femmes, est fragilisé financièrement et peine à faire face à l'augmentation des sollicitations qui découlent de la prise de parole et de conscience survenue en France comme partout dans le monde ces dernières années.

Ce projet porté par l'association de soutien à la Fondation des femmes vise à créer un lieu d'échanges et de rayonnement où citoyen·nes, associations, acteurs économiques et sociaux se retrouvent pour promouvoir l'égalité femmes-hommes.

Inédit en France, la Cité de l'égalité et des droits des femmes facilitera la coopération entre associations et constituera un point de repère pour les femmes victimes de violence. Elle permettra de se rassembler, d'échanger et de mutualiser les moyens matériels et humains dans un lieu pensé à travers le prisme de l'égalité femmes-hommes, avec un désign et une architecture sensibles au genre.

La Cité sera tournée vers le grand public avec l'organisation d'événements : conférences, débats, projections ; la mise en place d'un lieu de vie attractif (café solidaire) ; l'organisation d'ateliers innovants pour les femmes.

La Cité de l'égalité et des droits des femmes sera également un espace protecteur pour les femmes victimes de violences via l'installation d'un guichet unique d'accueil et d'orientation qui, par une entrée séparée, permettra en toute discrétion de recevoir la parole des femmes et de les aider dans les multiples démarches, en s'appuyant sur le réseau parisien des associations et services publics intervenant dans ce secteur clé de la solidarité.

Dans la perspective de ce projet, et après une réunion de présentation aux associations, en présence d'Hélène Bidard, adjointe chargée de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits humains, l'association a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) et organisera un jury de sélection des projets qui permettra de choisir les activités qui pourront y être mises en œuvre.

La gouvernance est envisagée de façon à ce que « l'association de soutien à la Fondation des femmes » soit chargée du bon fonctionnement général, de la communication globale et des aspects logistiques (travaux, etc.) et comptables. Le Conseil d'orientation, administré par la présidente de l'« Association de soutien à la Fondation des femmes », se réunirait deux fois par an pour discuter de la programmation, des résidentes et utilisatrices du lieu et des grandes orientations de la Cité. Un Conseil de vie commune, composé de membres résidentes et d'utilisatrices, se réunirait mensuellement pour organiser la vie de la Cité.

Il vous est proposé que cette Cité de l'égalité et des droits des femmes puisse ouvrir ses portes dans le 6^{ème} arrondissement de Paris, dans une ancienne école.

Après retrait de l'inventaire des équipements de proximité par délibération 2019 DDCT 64, cet ensemble immobilier, relevant du domaine public de la Ville de Paris, situé au 9, rue de Vaugirard à Paris 6^{ème}, serait mis à disposition de « l'association de soutien à la Fondation des Femmes » pour lui permettre d'installer la future Cité de l'égalité et des droits des femmes. « L'Association de soutien à la Fondation des femmes » réaliserait les travaux d'aménagement des locaux mis à disposition pour les besoins de son activité.

Son ouverture au public pourrait avoir lieu d'ici à la fin de l'année 2019.

--- --- ---

La présente délibération a quatre objets :

- Le premier, de décider de la désaffectation de cet ensemble immobilier du service public de l'éducation à compter de la fin de l'année scolaire 2018-2019 conformément aux exigences de l'article L. 2121-30 du code général des collectivités territoriales telles que précisées par la jurisprudence administrative, après avis des services compétents de l'État ;
- le deuxième, d'autoriser la mise à disposition de l'ensemble immobilier, situé au 9, rue de Vaugirard à Paris 6^{ème}, relevant du domaine public de la Ville de Paris, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public conclue pour une durée de cinq ans à titre gratuit au profit de l'« Association de soutien à la Fondation des femmes » selon les conditions essentielles prévues au projet annexé à la présente délibération. La valeur locative annuelle est estimée à 286 000 € /an, il résulte de la gratuité une aide en nature de ce même montant. Cette aide en nature consentie par la Ville de Paris constitue une subvention que l'association devra déclarer en recette dans ses comptes annuels pendant la durée de la convention.

- Le troisième, d'autoriser « l'Association de soutien à la Fondation des femmes » à solliciter toutes autorisations administratives, notamment en matière d'urbanisme qui seraient nécessaires pour la réalisation des travaux d'aménagement et la tenue de l'activité qu'elle envisage d'y mettre en œuvre.
- Le quatrième, de verser à « l'Association de soutien à la Fondation des Femmes » une subvention d'investissement de 100 000 € qui prendrait effet après signature d'une convention pour participation au financement des travaux liés à la création de la Cité de l'égalité et des droits des femmes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris